

**L'administration électronique « L'Algérie à la traine malgré les réformes »
Electronic administration "Algeria lags behind despite reforms"**

Benlakehal Nawel¹

¹ Centre universitaire Morsli Abdallah, benlakehal.nawel @cu-tipaza.dz

Received: 27/04/2019

Accepted: 13-05/2019

Published:01/06/2019

Résumé: Depuis l'avènement des ordinateurs, les administrations publiques sont de grandes consommatrices de technologies de l'information et de la communication (TIC). A l'instar des entreprises privées, les premières applications informatiques ont été l'automatisation des tâches de traitement de masse utilisant ainsi la puissance de calcul des gros ordinateurs centraux. Puis l'évolution technologique a permis de passer de l'informatique de gestion aux systèmes d'information, véritable support aux activités des métiers. Désormais, depuis une décennie, les administrations ont recours aux technologies basées sur l'Internet.

Mots clés: modernisation - service public- administration- électronique

Abstract: Since the advent of computers, public administrations are big consumers of information technologies and communication (ICT). Following the example of private enterprises, the first Informatic applications were the automation of the tasks of treatment of mass so using the computing power of the big host computers. Then the technological evolution allowed to pass of the commercial computing in information systems, real support in the activities of the

jobs. From now on, for a decade, the administrations resort to the technologies based on the Internet.

1. Introduction:

L'administration électronique est définie par l'OCDE comme étant « l'usage des technologies de l'information et de la communication et en particulier de l'Internet en tant qu'outil visant à mettre en place une administration de meilleure qualité »

L'e- administration permet aux usagers de ne plus se déplacer de guichet en guichet. Elle centralise et coordonne les procédures électroniques des différents ministères et organismes gouvernementaux pour que les informations soient traitées de la même façon. Elle facilite l'échange d'informations entre les différentes administrations concernant le citoyen en les transmettant à ceux qui en ont besoin.

La performance d'une e-administration dépend principalement de 2 critères :

- ❖ Qualité de l'offre : le degré de sophistication d'un service, sa pro activité et sa capacité à traiter une démarche dématérialisée de bout en bout
- ❖ Rapidité de la réponse : le délai de réponse, le manque d'offre transactionnelle en ligne, la longueur de certaines contraintes d'authentification sont aussi des freins à la qualité du service public.

2. Définitions

L'e-gouvernement (ou gouvernement électronique) est un concept qui est apparu dans les administrations publiques vers la fin des années 80. Il est défini par la communauté européenne comme « l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les administrations publiques, associée à des

changements au niveau de l'organisation et de nouvelles aptitudes du personnel. L'objectif est d'améliorer les services publics, renforcer les processus démocratiques et de soutien aux politiques publiques.»

3 Parmi toutes les définitions disponibles dans la littérature professionnelle et académique, quatre notions liées au e-gouvernement émergent communément :

❖ L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;

❖ L'adaptation des processus de travail et des structures de l'appareil gouvernemental ;

❖ L'amélioration de l'information, de la communication, de la coopération entre les différents acteurs que sont (i) les citoyens, (ii) les entreprises, (iii) les organisations à but non lucratif et les organisations non gouvernementales ;

L'augmentation de l'efficacité et de l'efficience des fonctions du gouvernement. Clairement, le e-gouvernement ne consiste pas seulement à mettre les prestations de services existantes sur l'Internet. Il ne s'agit pas du gouvernement « traditionnel » auquel on aurait rajouté l'Internet mais d'un processus radical de changement de la manière dont l'État travaille et communique.

Le e-gouvernement se décompose en 3 grands domaines

2- 1 La E-administration

(synonymes : administration en ligne, administration électronique cyber administration) qui est en fait l'application du e-gouvernement dans sa relation avec les citoyens et les entreprises en tant qu'administrés. C'est le domaine de la prestation électronique de service qui consiste à offrir aux administrés - citoyens et entreprises - la possibilité de procéder en ligne à leurs transactions avec l'administration publique.

2-2 La E-démocratie

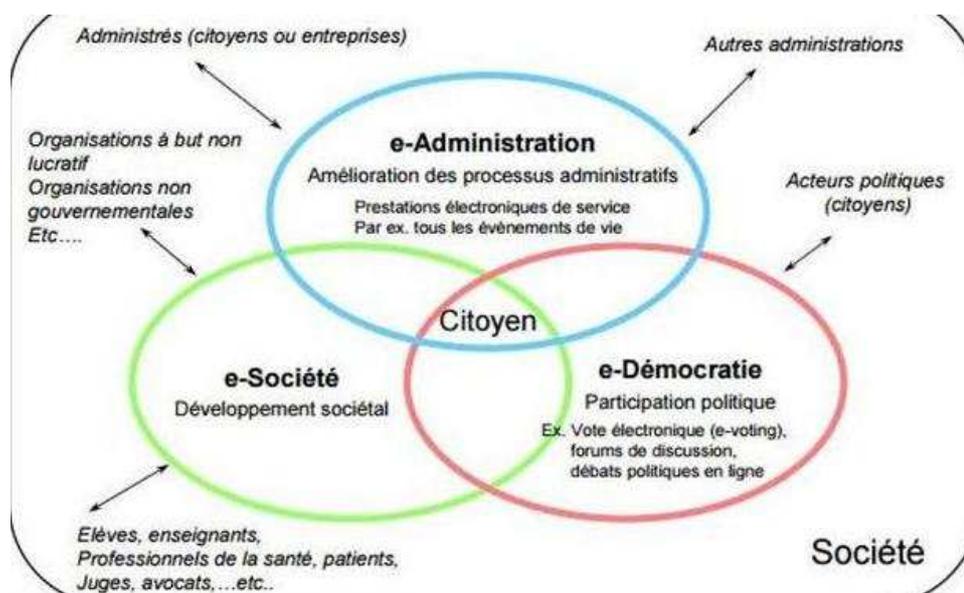
(synonymes : démocratie en ligne, cyber démocratie) est l'axe du e-gouvernement qui développe la relation avec le citoyen en tant qu'acteur politique. C'est le domaine du e-voting (ou vote électronique), mais aussi des forums de discussion pour permettre aux citoyens d'échanger et d'enrichir les débats politiques.

2-3 La E- société

est l'axe de développement des technologies de l'information et de la communication dans la société. A priori, ces 3 domaines ne sont pas mutuellement exclusifs, leurs frontières n'étant pas clairement établies.

Cette définition permet de distinguer les projets qui touchent principalement les processus administratifs (e-administration), de ceux qui touchent plutôt la participation politique (e-démocratie) et de ceux qui touchent le développement sociétal dans son ensemble (e-société).

**Figure N° 1. Les trois grands domaines du
E-gouvernement**



3- Les enjeux de la E-administration

- ❖ 3-1 Les utilisateurs attendent avant tout une solution accessible et intuitive. Indépendamment des horaires, de leur situation géographique, sociale et technologique, les utilisateurs doivent pouvoir accéder aux services en ligne de l'administration ;
- ❖ 3-2. Ils ne peuvent ni ne doivent connaître le fonctionnement interne, le langage et les procédures des administrations auxquelles ils s'adressent. C'est à l'administration de s'adapter à l'utilisateur et non l'inverse ;
- ❖ 3-3. Les données déjà disponibles et connues de l'administration ne doivent pas être constamment redemandées ; les administrations et autorités doivent partager et utiliser le plus possible leurs données mutuelles ;
- ❖ 3-4. Les formalités administratives doivent être progressivement limitées au strict minimum (simplification administrative).

Figure N° 2. Enjeux de la e-administration



4- Facteurs de développement de l'E-administration

On trouve trois types de facteurs de développement :

4-1 Interne au gouvernement: il s'agit à la fois des moyens humains et financiers, plus importants dans les grandes communes, mais aussi des facteurs individuels lorsqu'une personne, élu ou employé, apporte sa culture de l'innovation.

4-2 Externe au gouvernement, (interne à la commune): Il s'agit le plus souvent des citoyens, dont la demande de transparence ou de service public joue sur Facteurs de développement de l'Administration Electronique (E-gouvernement) citoyens, dont la demande de transparence ou de service public joue sur l'action de la commune.

4-3 Externe à la commune: Dans ce cas, l'aspect « contagieux » de l'e-gouvernement entre les communes ayant une proximité géographique ou appartenant à la même communauté de communes est déterminant. Se diffusent alors des phénomènes d'imitation et de concurrence qui incitent à faire comme le voisin.

Figure N° 3. Elements de développement de l'E-administration



5- Avantages de l'administration électronique

Le développement électronique de l'administration représente plusieurs avantages autant pour la société ainsi que pour l'ensemble des administrations. La modernisation de l'administration poursuit plusieurs objectifs et elle est mesurée par rapport à plusieurs indicateurs. Parmi les objectifs qu'elle vise à réaliser on cite :

- ❖ L'amélioration des organismes étatiques et leur fonctionnement ;
- ❖ L'efficacité de l'action administrative et la qualité de la gestion publique. ;
- ❖ La diminution significative du coût du service ;
- ❖ La transparence résultante de l'administration électronique réduit en outre les possibilités de corruption.

Selon l'ONU, les cinq principes de base des objectifs du gouvernement électronique sont :

- ❖ Proposer des services répondant aux choix des citoyens ;
- ❖ Améliorer l'accessibilité du gouvernement et de ses services ;
- ❖ Promouvoir l'inclusion sociale ;
- ❖ Fournir des informations de manière responsable :

- ❖ Utiliser les TI (Technologies de l'information) et les ressources humaines avec efficacité et efficacité.

6- L'impact de l'administration électronique sur les économies

Le tableau ci-après explicite en détail l'impact qu'aura le recours à une administration électronique, sur l'économie d'un pays :

Table N°1. Impact de l'E-administration sur les économies

Rationalisation des processus administratifs	Augmentation de la capacité des gestionnaires à surveiller les taux d'accomplissement des tâches des fonctionnaires.
	Les bases de données diminuent les erreurs.
	Augmentation de la vitesse des opérations inter et intra-agence en sollicitant les échanges de données.
Réduction des charges administratives pour les entreprises	Accès plus rapide aux opérations gouvernementales.
	Réduction de coûts de communication.
Augmentation des revenus de l'Etat	Réduction de la corruption
	Amélioration de l'audit et des traçabilités des opérations de paiement.
Réduction des coûts et des économies budgétaires	Réduire des coûts de transaction gouvernementale.
	Meilleur contrôle des dépenses gouvernementales.

Source : Performance Management consulting, 2009, p.8

7- L'administration électronique en Algérie.

Le e-gouvernement (ou administration électronique) en Algérie, ce n'est pas pour tout de suite. Notre pays est en effet à la traîne dans tous les classements internationaux relatifs à l'administration numérique et au e-gouvernement. L'année dernière par exemple, l'Algérie était classée à la 136^{ème} place (c'est-à-dire parmi les derniers) du classement relatif au e-gouvernement de l'ONU tandis que nos voisins marocains et tunisiens apparaissaient respectivement au 82^{ème} et 75^{ème} rang.

On n'a qu'à visiter rapidement les principaux sites de l'administration algérienne (quand ils existent) et les portails des ministères pour prendre la mesure du retard accumulé : on se croirait encore à la fin des années 90 ! une étude comparative de ces sites ministériels qu'on a résumée dans le tableau ci-dessous. Le constat est édifiant : des ministères – c'est-à-dire des secteurs de l'activité gouvernementale – aussi essentiels que ceux du tourisme, des transports, des travaux publics ou encore de la santé ne disposent tout simplement pas de site internet...

Les services d'impôts, douanes, cadastre et les prestataires de services de transport public seront les premiers concernés par cette démarche. Les autres institutions telles que SEAAL, Air Algérie, ENMTV, Sonelgaz pour ne citer que celles là, ont déjà fait preuve d'une avancée en intégrant une solution complète de TIC qui permet d'alléger le travail administratif et le fardeau des tâches. Le traitement des factures, le suivi de la clientèle et le règlement des contentieux ont nettement évolué en deux ans par rapport à ce qui se faisait auparavant. Dans la deuxième phase, le gouvernement veut durant l'année 2016 aboutir à un taux avancé de ces projets où tous les actes de documents d'étatcivil, des passeports

biométriques, des actes de propriétés de logements seront numérisés et bien plus les administrations n'auront pas à traiter les affaires des citoyens par des écrits sur papier mais par voie électronique. Pour ce faire, les ministères auront à se mettre à jour en créant des sites d'Internet dynamiques et non statiques avec toutes les données et informations qu'ils doivent rendre publiques.

On apprend aussi que certains documents administratifs ne seront plus en vigueur dès le début de l'année. Rappelons à cet effet que les certificats de nationalité et casiers judiciaires sont délivrés le jour même du dépôt et ne sont pas intégrés systématiquement dans les dossiers d'emploi. Le timbre fiscal pour la carte d'identité nationale a été supprimé et bientôt il sera annulé de certains actes ou transactions de finances publiques.

Les APC auront à gérer progressivement le dépôt et l'octroi de passeports biométriques pour atténuer la pression au niveau des daïras. De même que toutes les factures d'eau, de téléphone et d'électricité peuvent être payés à distance, ce qui a grandement contribué à diminuer le flux des citoyens devant les guichets.

Ministère	Ministre	Remarques
Premier Ministre	Abdelmalek SELLAL	Site actif, mais avec des restrictions
Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale	Ramtane LAMAMRA	Site actif
Vice-ministre de la Défense Nationale, Chef de l'Etat-Major de l'Armée Nationale Populaire	Ahmed GAID SALAH	Site très actif
Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales	Nouredine BEDOUI	site inactif
Ministre de la Justice, Garde des Sceaux	Tayeb LOUH	site actif
Ministre des Finances	Abderrahmane BENKHELFA	site inactif
Ministre des Affaires Maghrébines, de l'Union Africaine et de la Ligue Arabe	Abdelkader Messahel	site inactif avec l'absence de la présentation du ministre
Ministre de l'Industrie et des Mines	Abdessalem Bouchouareb	Site actif
Ministre de l'Energie	Salah KHEBRI	Site actif
Ministre des Moudjahidine	Tayeb Zitouni	site inactif
Ministre des Affaires Religieuses et des Wakfs	Mohamed Aïssa	Site actif
Ministre du Commerce	Amara Benyounès	Site actif
Ministre de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Artisanat	Amar GHOUL	site inexistant
Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural	Abdelkader Kadi	site actif
Ministre des Ressources en Eau et de l'Environnement	Abdelouahab NOURI	site inactif
Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville	Abdelmadjid TEBBOUNE	Site actif
Ministre des Travaux Publics	Abdelkader OUALI	site inexistant
Ministre des Transports	Boudjema TALAI	site inexistant
Ministre de l'Éducation Nationale	Nouria Benghebrit	Site inaccessible
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Tahar HADJAR	Site très actif
Ministre de la Formation et de l'Enseignement Professionnels	Mohamed MEBARKI	Site actif, mais avec l'absence de la présentation du ministre
Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale	Mohamed EL GHAZI	Site actif
Ministre de la Culture	Azzedine MIHOUBI	Site actif
Ministre de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la condition de la Femme	Mounia Meslem	Site actif
Ministre des Relations avec le Parlement	Tahar KHAOUA	Site actif
Ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière	Abdelmalek BOUDIAF	site inactif avec l'absence de la présentation du ministre
Ministre de la Jeunesse et des Sports	Abdelkader Khomri	site inactif
Ministre de la Communication	Hamid Grine	Site actif
Ministre de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication	Iman Houda FERAOUN	Site actif
Ministre de la Pêche et des Ressources Halieutiques	Sid Ahmed FERROUKHI	Site actif
Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances, Chargé du Budget et de la Prospective	Hadji Baba Ammi	site inexistant
Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat, chargée de l'Artisanat -	Aïcha Tagabou	site inexistant
Ministre Secrétaire Général du Gouvernement.	Ahmed NOUI	Site actif
Ministre Directeur du Cabinet du Premier Ministre	Mustapha Karim RAHIEL	site inactif

Tableau récapitulatif des sites liés aux ministères DZ (Réalisé par ©Imène Amokrane)

Les administrations algériennes ont procédé à des facilitations induites par l'usage d'internet pour l'obtention des différents documents, à l'instar du certificat de nationalité, du casier judiciaire ou de l'inscription pour les différents concours.

Ce processus de modernisation de l'administration en Algérie, entamé notamment en 2015, vise l'amélioration du service public par l'allègement des procédures administratives, la décentralisation de l'établissement des documents biométriques et la généralisation de l'administration électronique. Cette volonté est clairement définie et affichée par le gouvernement, à travers une nouvelle stratégie visant à «humaniser» l'administration, en la «dépoussiérant» pour la rapprocher davantage du citoyen et en assurant des prestations de service public de qualité. Ainsi, dans le secteur de la Justice,

Les nouveaux services de l'administration électronique contribuent à diminuer les contraintes imposées aux usagers des services publics : heures d'ouverture non décalées par rapport aux horaires de travail, déplacement nécessaire au guichet et files d'attente souvent longues pour obtenir parfois de simples informations ou traiter des dossiers très simples.

Le gouvernement semble avoir compris que la e-administration ne se limite pas à la simple mise en ligne d'informations sur les sites Web des administrations publiques : il implique une profonde refonte de la structure et du fonctionnement des administrations. De ce fait, nous assistons à l'émergence de services efficaces et de meilleurs qualités, plus proches des citoyens, les prestations sont de moindre coût et transparentes. Les dossiers ne sont plus traités à «la tête du client». Dès lors, entre les objectifs souhaitables de cette nouvelle configuration de l'administration, et l'état des lieux actuel, reste à voir les premiers résultats de cette révolution numérique. L'administration électronique se mettra en place.

Reste à savoir selon quel rythme et quelles modalités s'opérera cette transformation majeure de l'administration, transformation qui modifiera en profondeur un grand nombre de nos pratiques, et influera sur notre relation à l'Etat.

Pas plus que l'enjeu du e-business ne se résume au développement de systèmes de commande en ligne, l'enjeu de l'Administration électronique ne se limite pas au développement d'une interface électronique avec le citoyen lui permettant de télécharger des formulaires, accéder à quelques bases de données, voire effectuer quelques procédures simples comme l'envoi de déclarations fiscales. Derrière l'usage des TIC se profile le re-engineering de l'Administration qui peut profiter de la mise en œuvre de ces technologies pour se réformer.

8- El Mouwatin : Le portail citoyen

Pour une gestion efficace, sécurisée et optimisée des demandes, la procédure de traitement est informatisée de bout en bout, de la prise d'un rendez-vous préalable pour le dépôt du dossier jusqu'à la capture des données biométriques.

A cet effet, chaque circonscription administrative, daïra et représentation consulaire a été dotée d'une plateforme technologique pour prendre en charge la gestion informatique du processus. Cette infrastructure matérielle et logicielle implémente un système d'information local chargé du traitement des demandes ainsi que de la délivrance des documents. Il est relié à un système d'information central unique qui assure la gestion centralisée de l'émission des passeports biométriques (transfert des données électroniques, contrôles de sécurité, vérifications, consolidation, personnalisation du document, expédition). Certaines actions ont été menées également pour mettre en place l'administration électronique telle que la mise en ligne du portail El Mouwatin ainsi que certaines actions liées au haut débit et à l'informatisation de l'administration.

Pour offrir du contenu, on a besoin de réunir les éléments suivants : un fournisseur de contenu (école, entreprise, APC), un serveur de contenu (développement, hébergement et mise en ligne), un utilisateur du contenu (élève, enseignant, citoyen en général), un terminal qui permet à l'utilisateur d'accéder au serveur de contenu, un support d'accès (ADSL, GPRS, 3G, WIFI, WIMAX) et, une infrastructure (équipements, logiciels, réseaux) pour supporter ce service et bien sûr des développeurs, des opérateurs télécoms et des intégrateurs. Un contenu en ligne riche et utile a besoin d'un accès efficace, fiable, de bonne qualité, (le contenu multimédia est un gros consommateur de bande passante). Un accès haut débit, ne sera rentabilisé (business model viable) que si on a du contenu à mettre dessus (nombre croissant des utilisateurs, pub générée). Le portail El Mouwatin constitue la seule satisfaction des initiateurs et des concepteurs de la stratégie e-Algérie 2013 et la seule concrétisation palpable qui traite de l'usage des TIC au niveau des administrations.

9- Reformes du secteur

Le secteur de l'administration algérien a connu quelques modestes réformes ces dernières années dont on va citer :

9-1 Concernant délivrance du passeport :

Le nouveau passeport biométrique est un titre de voyage individuel et personnel. Il comporte des éléments actifs (puce électronique) et des éléments de sécurité basés sur les technologies les plus avancées permettant d'augmenter sa fiabilité et sa sécurité contre toute tentative de fraude, de contrefaçon ou d'usurpation d'identité. La délivrance du passeport biométrique est entrée en vigueur depuis le 5 janvier 2012 conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011 du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales. L'opération a concerné dans un premier

temps (du 5 janvier 2012 au 15 octobre 2012), la circonscription administrative d'Hussein Dey (Wilaya d'Alger) ainsi que les 47 daïras chefs lieux de Wilayas. Elle a été, par la suite, étendue à partir du 15 octobre 2012, à l'ensemble des 12 circonscriptions administratives restantes de la Wilaya d'Alger et à 92 autres daïras, au niveau national, à raison de deux daïras supplémentaires par Wilaya.

Au niveau des représentations diplomatiques à l'étranger et à partir du 15 janvier 2013, 20 postes consulaires répartis sur Montréal, Tunis et la France, où réside notre plus grande communauté à l'étranger, ont été intégrés, suivis par 16 autres représentations diplomatiques couvrant ainsi l'ensemble de l'Europe.

Les citoyens résidents ou établis à l'étranger peuvent faire une demande de passeport à travers le site électronique du ministère de l'Intérieur et de l'adresser à la Daïra ou commune de résidence ou le consulat. Grâce à un système centralisé de texto (SMS), l'administration leur permet de suivre leur dossier, de rectifier d'éventuelles erreurs et d'être informé de la date du retrait du passeport.

9-2 Concernant délivrance de la carte nationale :

Il est à noter **21.000** cartes nationales d'identité biométriques électroniques (CNIBE) ont été délivrées depuis le 8 septembre 2015, soulignant que le site électronique du ministère a enregistré, près de 89 000 demandes.

Il s'agit dans un premier temps des personnes titulaires d'un passeport biométrique, qui peuvent formuler une demande pour l'obtention d'une CNIBE sans se déplacer aux services des passeports, en utilisant le nouveau service électronique disponible sur le site électronique du ministère: www.interieur.gov.dz.

Au début, 3000 cartes d'identité biométriques ont été délivrées au niveau des différentes communes de la wilaya d'Alger puis l'opération a été élargie aux autres wilayas du pays, avec 10.000 cartes confectionnées, avant de la généraliser

à toutes les wilayas du pays. Cette opération depuis le 10 septembre sera élargie aux membres de la communauté nationale établie à l'étranger.

Pour ce qui est de l'utilisation de la carte nationale d'identité et du permis de conduire dans différentes opérations administratives, la photocopie non légalisée de l'acte de naissance 12-S, lequel est délivré une fois dans la vie, peut être acceptée comme document probant.

La numérisation de l'état civil a permis de «limiter la bureaucratie et la corruption et faire des économies en évitant les stylos, le gaspillage de papier, de gommes et de correcteur.

Le *12 S* est délivré en 2 minutes ainsi que le 12 archive. Le passeport biométrique est aussi délivré en 7 jours alors que ce n'est pas le cas en France. Grace à l'outil informatique, le citoyen commande de la maison sa carte nationale d'identité numérique. La carte grise est délivrée en une journée alors qu'elle l'était après 6 ou 8 mois. Nos guichets sont tellement vides que nous avons pensé à muter certains agents.

9-3 Concernant la délivrance de l'acte de naissance :

Le fichier national des actes de naissances «est numérisé à 100%» au niveau national, ce qui représente «un total de 56 800 000 actes numérisés». Théoriquement, le citoyen peut se faire délivrer son acte de naissance par voie informatique et contient un code-bar qui le distingue et assure son authenticité. Le programme de décentralisation des retraits des documents administratifs d'état civil lancé par le gouvernement tend vers une meilleure prestation de service. La détermination du gouvernement à poursuivre le projet de modernisation du service public et à passer à une nouvelle génération de prestations, incluant la délivrance électronique de documents administratifs et à la signature électronique ».

9-4 Concernant délivrance du certificat de nationalité

Les citoyens peuvent obtenir un certificat de nationalité par internet en s'inscrivant simplement au tribunal «Pour obtenir votre certificat de nationalité via internet, veuillez vous inscrire au tribunal le plus proche», pouvait-on lire dans un SMS transmis sur les téléphones cellulaires des Algériens.

L'opération d'obtention du certificat de nationalité par internet ainsi que d'autres documents a été lancée depuis plusieurs mois. Ce message intervenait dans une période où les nouveaux bacheliers auront à fournir des certificats de nationalité pour s'inscrire à l'université et dans des écoles spécialisées et le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication évitera aux demandeurs du certificat de nationalité de se déplacer aux tribunaux. Ainsi, le citoyen algérien peut demander et recevoir son certificat de nationalité algérienne à partir d'internet en s'inscrivant à la banque de données du ministère de la Justice. Il doit ainsi se présenter personnellement, au guichet du tribunal le plus proche, une seule fois muni de sa pièce d'identité, du numéro de son téléphone portable et des documents d'état civil ou des pièces nécessaires pour obtenir le certificat de nationalité.

10-**L'E-Paiement**

Le E-Paiement en Algérie est opérationnel pour les grandes entreprises depuis septembre 2016, ce qui permet aux clients de payer leurs factures via internet. toutes les conditions sont réunies pour libérer le paiement par internet pour les grands facturiers et les compagnies de transport c'est la première phase qui sera suivie, dans le futur, par une deuxième étape pour les sociétés de services, et une troisième phase qui est celle de généralisation.

Au moment où le monde s'installe dans la Smart City et la Smart Home, l'Algérie n'arrive pas à faire les sauts technologiques souhaités. Pousser les responsables à prendre les bonnes décisions. Pourtant, l'informatisation peut être un prétexte pour moderniser non seulement l'administration mais des pans entiers de l'économie nationale. Et l'Algérien n'est pas une exception dans le monde, il s'adapte. Mais force est de reconnaître aussi qu'il y a de la résistance. La préférence pour la stabilité, l'attachement aux habitudes confortables ou la remise en cause des compétences comptent parmi les principales sources de résistance liées à des facteurs individuels.

11- La gestion électronique à l'université

Pour le secteur de l'Enseignement supérieur, pour citer le cas de l'année 2016 le ministère a mis à la disposition des 330.000 nouveaux bacheliers l'adresse : <http://www.orientation.esi.dz> pour remplir la fiche de vœux et la déposer, en ligne, sur cette adresse. Le ministère précise à l'adresse du nouveau bachelier qu'il doit effectuer sa réinscription du 19 au 21 juillet 2016 et confirmer sa pré-inscription du 22 au 24 juillet 2016 avec une possibilité de modifier sa précédente fiche de vœux. «Dans ce cas, c'est la deuxième fiche de vœux qui est prise en considération pour ton orientation», Les affectations et les recours seront établis en ligne du 31 juillet au 02 août 2016, et le nouveau bachelier peut introduire un recours dans le cas où aucun de ses six choix n'a été retenu.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, a avoué qu'en remettant un CD aux nouveaux bacheliers, au lieu de supports papiers explicitant l'opération d'inscription, cela a permis au ministère d'économiser quelque 70 millions DA (7 milliards de centimes). Un nouveau logiciel appelé «Progress» pour gérer et suivre le cursus de chaque étudiant, mais aussi des

enseignants , ce dernier est mis en place depuis l'année universitaire 2017-2018. Ce logiciel, utilisé en Europe, permet de suivre de manière permanente et détaillée le cursus de l'étudiant, depuis l'obtention de son baccalauréat jusqu'à la fin de son cursus aussi long soit-il, c'est-à-dire même si l'étudiant poursuivra ses études jusqu'au doctorat. Ce logiciel est également utilisé dans la gestion de l'université avec ses différents instituts, écoles et services, l'objectif étant de mettre en place une gestion «plus transparente et plus rigoureuse».

11- La gestion électronique dans le secteur de l'Éducation nationale.

Concernant le secteur de l'éducation nationale, le retrait des convocations pour les candidats aux examens partiels du baccalauréat session 2016 s'était fait sur le site internet de l'Office national des examens et des concours (ONEC) (<http://http.onec.dz>). Ce site web de l'ONEC est dédié, depuis quelques années, à l'inscription et à la publication des résultats des examens de la 5e année primaire, du BEM et du baccalauréat. Le secteur des collectivités locales avait été, lui aussi, boosté auparavant avec développement la e-administration, à travers l'activation du registre électronique de l'état civil, la réduction des délais d'élaboration et de délivrance du passeport biométrique et le lancement de l'élaboration de la carte d'identité nationale biométrique. Délivrés, par le passé, au niveau des daïras, les documents d'identité (carte nationale et passeport biométrique) sont dorénavant établis au niveau des communes, dans le cadre de la nouvelle stratégie du gouvernement. L'opération de décentralisation ayant déjà été mise en application dans plusieurs wilayas du pays. Cette décentralisation a pour but d'éradiquer, notamment, la bureaucratie, qui se concrétisera avec l'appui d'une politique «plus entreprenante» en matière de simplification et d'harmonisation des procédures, permettant ainsi un gain conséquent en temps dans l'établissement et la délivrance des documents administratifs. Ainsi, l'un des objectifs fixés par les pouvoirs

publics est de parvenir à partir de 2016 à «zéro papier» administratif. Le citoyen pourra ainsi, depuis son domicile et grâce à l'internet, formaliser un dossier et se faire établir le document administratif qu'il souhaite. Dans ce cadre l'observatoire national du service public (ONSP), , avait appelé à accélérer le processus de mise en place d'une administration électronique afin de consolider davantage le service public avec toutes les facilitations et la simplification que cela procure. «L'administration électronique économiserait à l'État annuellement des dépenses de près de 2 milliards de dinars d'où la nécessité d'accélérer le processus de mise en place de cette administration», précisant que le fait de privilégier la numérisation et de ne pas consommer du papier épargnerait à l'État des dépenses inutiles.

A travers ce que nous avons présenté dans cet article nous avons jugé opportun de faire un bilan sur l'utilisation de l'administration électronique en Algérie.

Les études sur l'utilisation de la technologie de l'information et de la communication dans systèmes administratifs ont montré d'importants paradoxes qu'on peut cerner à partir du rapport où l'Algérie est classé 113ème mondialement dans le domaine de la technologie de l'information et de la communication parmi 133 pays dans le monde.

En 2014, l'Algérie s'est retrouvée au 136e rang du classement e-gouvernement des Nations Unies, alors qu'elle était en 2012 à la 132e, avec la mention « au dessous de la moyenne mondiale». Les marocains sont mieux classés, à la 82e place(120e en 2012) tandis que la Tunisie s'est retrouvée à la 75e place (103e en 2012).

Cette référence indique que l'Algérie a reculé et qu'elle est en dégradation ce qui a conduit à un retard de connexion au réseau des communications et la création des entreprises activant dans le secteur et sans bénéficier les Algériens de l'utilisation de technologies modernes.

On note aussi le retard de l'utilisation de technologies modernes dans le domaine des affaires, où l'Algérie occupe le dernier rang de l'ensemble des pays concernés par l'étude.

Etant classé parmi les derniers rangs 126^{ème} concernant l'utilisation de la technologie au niveau du gouvernement algérien, 112^{ème} place concernant la capacité du gouvernement dans la promotion des technologies de l'information et 120^{ème} place concernant l'indice du service gouvernemental au réseau, 127^{ème} place pour l'efficacité d'utilisation du gouvernement de la technologie de l'information et enfin 116^{ème} rang pour l'existence des tic dans les agences gouvernementales il n'y a qu'une seule et unique déduction qu'on puisse tirer qui est que : L'Algérie est toujours à la traîne en ce qui concerne l'implantation de l'administration électronique dans les divers secteurs.

Le meilleur résultat qu'a enregistré l'Algérie est dans le domaine des utilisations personnelles des technologies de l'information et de la communication puisqu'elle a occupé la 66^{ème} place mondialement et cela seulement grâce à l'utilisation des Smart Phone.

Table N°1. Classement des pays africains TI(2014)

Country	Level of Income	EGDI	2014 Rank	2012 Rank	Change in Rank
High EGDl					
Tunisia	Upper Middle	0.5390	75	103	↑ 28
Mauritius	Upper Middle	0.5338	76	93	↑ 17
Egypt	Lower Middle	0.5129	80	107	↑ 27
Seychelles	Upper Middle	0.5113	81	84	↑ 3
Morocco	Lower Middle	0.5060	82	120	↑ 38
Middle EGDl					
South Africa	Upper Middle	0.4869	93	101	↑ 8
Botswana	Upper Middle	0.4198	112	121	↑ 9
Namibia	Upper Middle	0.3880	117	123	↑ 6
Kenya	Low	0.3805	119	119	-
Libya	Upper Middle	0.3753	121	191	↑ 70
Ghana	Lower Middle	0.3735	123	145	↑ 22
Rwanda	Low	0.3589	125	140	↑ 15
Zimbabwe	Low	0.3585	126	133	↑ 7
Cape Verde	Lower Middle	0.3551	127	118	↓ 9
Gabon	Upper Middle	0.3294	131	129	↓ 2
Algeria	Upper Middle	0.3106	136	132	↓ 4
Swaziland	Lower Middle	0.3056	138	144	↑ 6
Angola	Upper Middle	0.2970	140	142	↑ 2
Nigeria	Lower Middle	0.2929	141	162	↑ 21
Cameroon	Lower Middle	0.2782	144	147	↑ 3
Regional Average		0.2661			
World Average		0.4712			

Source : Nations Unis, 2015

Conclusion :

Plonger dans l'ère numérique requiert des changements significatifs pour l'administration électronique. Aujourd'hui, l'e-gouvernement ou l'administration électronique est devenue une nécessité et une réalité. Dans plusieurs pays développés et sous-développés, les expériences de transformation en e-administration se multiplient, le secteur public se réorganise et s'aligne, les citoyens s'habituent et consomment ce nouveau service. Désormais cette modernisation, malgré les avantages qu'elle offre s'accompagne de beaucoup

d'obstacles et exige des réformes au niveau politique, législatif, technologique et organisationnel.

La généralisation de l'utilisation dans les administrations publiques des technologies de l'Information et de la communication, permet d'humaniser et de réduire la tension qui mine les relations entre l'administration et le citoyen, de lutter contre la lourdeur bureaucratique, les passe-droits et la corruption.

La modernisation de l'administration publique, à travers la généralisation des TIC et l'allègement des dossiers, fera économiser à l'Etat 200 milliards de centimes (annuellement). Nous sommes donc au cœur de la rationalisation des dépenses ce qui devrait faire agir les hautes autorités du pays avec une implication du citoyen.

4. Liste Bibliographique:

Utiliser le « Système de références **APA** », voir le lien :

<https://support.office.com/fr-fr/article/APA-MLA-Chicago-%E2%80%93-Mise-en-forme-automatique-de-bibliographies-405c207c-7070-42fa-91e7-eaf064b14dbb>

La référence doit être directement citée dans le corps du texte (ex : ... (Brown, 2006, p35), et la référence complète devrait être écrite dans la bibliographie comme suit : (**Times New Roman** **13** **interligne 1.15**)

- **Livres** : Nom complet de l'auteur (année), titre complet, édition, pays ;
- **Article du Journal** : Nom complet de l'auteur (année), titre complet de l'article, nom de la revue, place, volume et numéro ;
- **Article de séminaire** : Nom complet de l'auteur (année), titre complet de la communication, titre du séminaire, place et date, pays ;
- **Sites web** : Nom complet de l'auteur (année), titre complet du fichier, site web détaillé: <http://adresse complète> (consulté le jour/mois/année).

5. Annexes :**Bibliographie.**

1. OCDE 2004, L'administration électronique : Un impératif- ISBN 92-64-10785-1, l'Observateur ;
2. Christine Aïdonidis, Giorgio Pauletto, e-Administration: enjeux et facteurs clés de succès, République et canton de Genève, 23/04/2007 ;
3. Organisation de coopération et de développement économique :
4. ÖzlemDurguna, Mustafa Caner Timu, The Effects of Electronic Payments on Monetary Policies and Performance Management consulting,
5. E-governance, Les relations EtatCitoyens à l'heure du numérique, Panorama, Enjeux et Perspectives en Afrique Publication PMC Avril 2009 ;
6. Robert Nzaro&NorestMagidi , Assessing the Role of Electronic Payment Systems in Central Banks ,Procedia - Social and Behavioral Sciences 195 (2015);
7. Cristina raluca,the impact of the electronic payment system of the development of nowadaysociety,Manager;2015 n°22Financial Institutions, Global Journal of Management and Business Research,Volume 14, 2014;
8. Mark Zandi, The Impact of Electronic Payments on Economic Growth,moody's analysis,2016